



COMMUNIQUE N°002/C/C-MBA/SG/SIGAMP/2026

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°00966-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CEA5 du 06/02/2026, RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL D'ENLEMENT DES ORDURES DE LA COMMUNE DE MBANDJOCK, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTRE.

Le Maire de la Commune de Mbandjock

Communique par Décision N°002/D/CMBA/SG/SIGAMP/2026

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

Soumissionnaire :	Montant lu TTC	Montant corrigé TTC	Rang	Observations
EMERAUDE SARL	5 000 000	5 000 000	1 ^{er}	Offre conforme et moins disante

Le soumissionnaire « EMERAUDE SARL » BP : 4467 Yaoundé, Tel : 242 047 597 est retenu pour l'acquisition du matériel d'enlèvement des ordures de la Commune de Mbandjock, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre. Montant en FCFA : (5 000 000) *Cinq millions* Toutes Taxes Comprises. Pour une durée de **soixante (60) jours**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la Mairie de Mbandjock dès publication du présent communiqué au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent pour l'établissement de la Lettre Commande.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous Quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Mbandjock, le 06 MARS 2026

Ampliations:

- PREFET/ HS
- DDMINMAP/HS
- CHEF SERVICE PAT/HS
- ARMP/CE
- PRESIDENTE/CIMP
- SIGAMP/MBA
- ARCHIVES/CHRONO



Nyanga
Angèle Nyang'o éphé Bikme
Chevalier de l'Ordre de la Valeur